

REPUBLIQUE FRANCAISE

**METROPOLE DU GRAND PARIS**

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS  
DU VENDREDI 17 DECEMBRE 2021**

**CM2021/12/17/20 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES**

DATE DE LA CONVOCATION : 10 décembre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Geoffroy BOULARD

**LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5219-1, L. 5211-1, L. 5211-40-1, L. 2121-28 et L. 2121-22,

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

**Vu** la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et notamment son article 7,

**Vu** le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

**Vu** la délibération CM2020/09/25/04 du Conseil métropolitain portant création de neuf commissions thématiques permanentes,

**Vu** la délibération CM2020/09/25/05 du Conseil métropolitain portant désignation des membres des neuf commissions thématiques,

**Vu** la délibération CM2020/12/01/43 du Conseil métropolitain portant modification de la composition des commissions thématiques,

**Vu** l'article 27 du règlement intérieur du Conseil de la métropole du Grand Paris,

**Considérant** que la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante,

**Considérant** les demandes de modification formulées par les conseillers métropolitains, à la suite notamment de la démission du maire de la commune de Clamart,

**Considérant** qu'il convient d'ajuster la délibération-cadre relative à la désignation des membres des neuf commissions thématiques,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**MODIFIE** la délibération CM2020/12/01/43 portant modification de la composition des commissions thématiques.

**DIT** que seront membres des commissions :

• **La commission « Santé et Solidarités » :**

- DOSNE Olivier
- FAURE-SOULET Jean-Paul
- BUCAILLE Véronique
- BAGUET Pierre-Christophe
- AESCHLIMANN Manuel
- VALIER France-Lise
- DRAI Carole
- SEGUI Marie-Christine
- PLIEZ Eric
- NGIMBOUS BATJOM Thérèse
- EXCELLENT Dieunor
- AZZAZ Nadège
- VASTEL Laurent
- TORO Ludovic
- SOUYRIS Anne
- BECHIEAU François
- JANODET Christine
- AMIABLE Marie-Hélène
- TORDJMAN Patricia
- BOUYSSOU Philippe
- DOUSSET Didier
- QUILLERY Christine

• **La commission « Finances » :**

- LEMOINE Xavier
- GICQUEL Hervé
- LAVARDE Christine
- BERGER Jean-Didier
- BENETEAU Sébastien
- BLUTEAU Jean-Michel
- CARREZ Gilles
- BERDOATI Eric
- DELL'AGNOLA Richard
- GREGOIRE Emmanuel
- GROUSSEAU Jean-Jacques
- WEIL Ariel
- DE CAUMARMOND Hélène

- LAURENT Philippe
- LAFON Laurent
- BONTINCK Katy
- BESSAC Patrice
- BLANCHET Stéphane
- SADI Abdel
- FROMANTIN Jean-Christophe

**DIT** que les nominations prennent effet immédiatement.

**DIT** que ces désignations seront notifiées au Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris et aux conseillers métropolitains.

**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Le Président de la  
métropole du Grand Paris



Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

The image shows a blue circular official stamp of the Métropole du Grand Paris. The stamp contains the text 'METROPOLE DU GRAND PARIS' around the perimeter and a central emblem. A blue ink signature is written over the stamp and extends to the left.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.